

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme au Capital de 777 750 €, dont le siège social est situé 8, rue Marceau - 92130 - Issy-les-Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 388 249 146, représentée par Madame Marie-Laure LESAGE, Directrice Générale, et ci-après dénommée « ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT »

D'une part,

ET

L'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE), établissement public national à caractère administratif créé par la loi du 6 juillet 1990, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Europe et des Affaires étrangères, dont le siège social est situé 23 Place de Catalogne 75014 Paris, représentée par son directeur, Monsieur Christophe BOUCHARD, ci-après dénommée « L'AEFE »

D'autre part

Ci-après ensemble désignés par le terme « les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIV

ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT développe un service pédagogique destiné à faciliter l'accès à la culture et au savoir pour les enseignants et leurs élèves grâce au numérique dénommé « EDUC'ARTE », donnant accès à :

- un site de vidéos à la demande par abonnement (plateforme SVOD) spécialement conçu pour les enseignants et leurs élèves du primaire au lycée, regroupant

environ plus de 1000 œuvres audiovisuelles intégrales, issues du meilleur du catalogue de la chaîne culturelle et européenne, sur toutes les disciplines scolaires ainsi que les enseignements transversaux, notamment l'éducation aux médias et à l'information ;

- des outils pédagogiques innovants : navigation par recommandations, outil de création d'extraits et de cartes mentales, outil d'annotations multimédia et de partage des vidéos entre enseignants et avec les élèves ;
- des fonctionnalités pour favoriser l'apprentissage des langues et des cultures étrangères : un catalogue riche de programmes sur les cultures françaises, européennes et internationales qui favorisent la diffusion de la francophonie et l'ouverture sur les autres ; des programmes disponibles en français et, en partie, en allemand et en anglais.

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) assure les missions de service public d'éducation française au bénéfice des enfants des familles résidant à l'étranger ; participe à la coopération éducative en entretenant des relations privilégiées avec la culture, la langue et les établissements des pays d'accueil ; contribue, par la scolarisation d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises. A ce titre, elle pilote et anime un réseau scolaire de 492 établissements homologués par le ministère de l'Education nationale, répartis dans 137 pays et regroupant 350 000 élèves. L'AEFE s'est également vu confier la gestion du réseau des établissements étrangers labellisés *Label FrancÉducation* par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Ces 209 établissements sont répartis dans 44 pays.

En conséquence de quoi les Parties se sont rapprochées aux fins décrites aux présentes.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 - OBJET

Les Parties conviennent de remplir, chacune pour ce qui la concerne, les engagements ci-après décrits, à l'occasion du développement du site EDUC'ARTE édité par ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT étant précisé que les parties effectueront leur prestation respective en nature.

ARTICLE 2 – MODALITES DE L'ECHANGE

2.1. Obligations à la charge de l'AEFE

2.1.1. Actions de communication

L'AEFE s'engage à faire connaître auprès des établissements d'enseignement français à l'étranger le site EDUC'ARTE selon les modalités suivantes :

- création d'un article dédié au partenariat, à la présentation de la ressource et aux modalités d'abonnement, telles que définies au 2.2.2, dans la rubrique « Ressources pédagogiques » sur le site internet accessible à l'adresse url www.aefe.fr ;

- mention sur tous ses éléments de communication relatifs au projet du nom et du logo d'EDUC'ARTE. Notamment, publication du logo d'EDUC'ARTE dans la page « Partenaires » sur le site internet accessible à l'adresse url www.aefe.fr ;
- La communication sur le partenariat sera assurée en concertation entre les Parties.

2.1.2. Promotion du service auprès des établissements d'enseignement français à l'étranger et des établissements labellisés *LabelFrancEducation*

L'AEFE s'engage à promouvoir le service EDUC'ARTE auprès des établissements membres de son réseau. En particulier, elle leur communiquera le tarif préférentiel d'abonnement au service négocié dans le cadre du présent contrat, tel que décrit dans le 2.2.2.

L'AEFE enverra au moins 2 (deux) fois par an un courrier électronique à l'ensemble des établissements, lors de la mise en place du partenariat à la rentrée scolaire et au printemps, afin de les informer de ce tarif préférentiel et leur indiquer les modalités d'abonnement.

Par ailleurs, l'AEFE facilitera, autant que faire se peut, une présentation d'EDUC'ARTE par les équipes d'ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT lors de son(ses) événement(s) annuel(s) regroupant les chefs d'établissements et/ou les personnels des établissements membres de son réseau.

2.2 Obligations à la charge d'ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT

2.2.1. Mise à disposition d'un accès gratuit au service

ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT s'engage à mettre à disposition des collaborateurs du Service Pédagogique de l'AEFE, qui regroupe 20 (vingt) personnes, un accès gratuit au site EDUC'ARTE durant la durée du présent contrat.

2.2.2. Proposition d'un tarif préférentiel d'abonnement

ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT s'engage à proposer une réduction tarifaire de 10% sur le prix de l'abonnement annuel d'EDUC'ARTE, tel que proposé dans sa grille tarifaire en annexe, à tout établissement membre du réseau de l'AEFE.

Par ailleurs, si l'un des 16 établissements mutualisateurs de l'AEFE, tels que définis sur le site internet accessible à l'adresse url www.aefe.fr, décide d'abonner collectivement l'intégralité des établissements membres de sa zone géographique de mutualisation, ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT s'engage à proposer une réduction tarifaire de 15% sur le prix global de l'abonnement annuel, tel que proposé dans sa grille tarifaire en annexe.

Etant entendu que, pour bénéficier de ces réductions tarifaires, l'établissement ou l'établissement mutualisateur, devra préciser lors de sa demande de devis qu'il souhaite s'abonner au service dans le cadre de son appartenance au réseau de l'AEFE.

2.2.3. Actions de communication

ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT s'engage à associer l'AEFE sur tous ses éléments de communication : la mention et le logo de l'AEFE seront systématiquement intégrés sur tous les supports de communication (plaquette commerciale, affiches) du site EDUC'ARTE permettant la promotion de celui-ci, ainsi que dans la rubrique « partenaires » du site EDUC'ARTE dans les strictes limites d'application des présentes.

La communication sur le partenariat sera assurée en concertation entre les Parties.

ARTICLE 3 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

3.1. Aucun transfert de tout ou partie des droits de propriété intellectuelle quels qu'ils soient, n'a lieu entre les Parties du fait du présent contrat.

Nonobstant ce qui précède, sont considérés comme propriété d'ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT, les éléments suivants :

- Le site Educ'ARTE et l'intégralité des œuvres le composant ;
- L'intégralité des informations et des droits existants ou générés, sur lesquels l'AEFE s'engage à ne revendiquer à titre quelconque aucun droit.

3.2. L'AEFE concède à ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT un simple droit de représentation et d'usage des mentions la concernant ainsi que les logos associés sur la liste de références commerciales, sur tous supports de communication du site EDUC'ARTE permettant la promotion de celui-ci, dans les strictes limites d'application des présentes.

De son côté, ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT concède à l'AEFE un simple droit de représentation et d'usage des mentions « ARTE » et « EDUC'ARTE » ainsi que les logos associés.

Il est expressément convenu que chaque partie conserve l'entière propriété, les droits exclusifs d'usage et d'exploitation de l'ensemble des signes la distinguant (principalement les marques et noms de domaine, dessins et modèles, droits d'auteurs, ...).

ARTICLE 4 – PRIX ET FACTURATION

Le présent partenariat ne donne pas lieu à un engagement d'ordre financier entre les parties.

Il revient aux établissements d'enseignement français à l'étranger et aux établissements labellisés *LabelFrancEducation* de contracter, s'ils le souhaitent, un abonnement auprès de ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT aux conditions mentionnées dans la présente convention.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE CONTRACTUALISATION

Les établissements scolaires, informés par les soins de l'AEFE de la ressource pédagogique EDUC'ARTE et des conditions tarifaires d'abonnement, pourront contacter directement EDUC'ARTE à l'adresse courriel educarte@artefrance.fr.

Ce contact permettra d'étudier les possibilités d'abonnement d'un ou plusieurs établissements de la zone régionale concernée.

La contractualisation se fera directement entre l'établissement/les établissements concerné(s) et ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT.

Afin de permettre à l'AEFE de valoriser le partenariat des établissements de son réseau avec ARTE France DEVELOPPEMENT, une copie du contrat sera remise, à titre informatif, au service pédagogique de l'AEFE, à nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr.

ARTICLE 6 – EVALUATION

Les établissements abonnés dresseront annuellement avec ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT un bilan de leur partenariat dont un double sera également adressé à l'AEFE (même adresse courriel que dans l'article 5).

Un comité de pilotage constitué de représentants de l'AEFE et de ARTE FRANCE EDUCATION se réunira annuellement pour réaliser le bilan des abonnements et des actions menées dans l'année et programmer les conditions tarifaires des ressources pédagogiques d'EDUC'ARTE pour l'année N+1.

Un bilan général portant sur les actions réalisées pendant les trois ans de partenariat déterminera les conditions de reconduction de la présente convention.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

Chaque partie assume l'entière responsabilité du contenu de son site, et ce, de façon à ce que l'autre partie ne soit jamais inquiétée à ce sujet.

ARTICLE 8 – DUREE

Le présent partenariat est conclu pour une durée de 3 (trois) ans prenant effet à compter de la date de signature de la présente convention.

ARTICLE 9 – AVENANTS

Les changements tarifaires, s'ils donnent lieu à une réactualisation annuelle, devront être précisés par voie d'avenant annuel signé des Parties.

ARTICLE 10 – INEXECUTION DES ENGAGEMENTS

En cas de non réalisation des engagements par l'une, l'autre, ou les deux Parties, du fait d'une annulation, d'un report inhérent à une décision d'ordre éditoriale ou d'une interdiction de

l'opération de la promotion du parrain du fait d'un tiers aux Parties, les Parties s'engageraient à se rapprocher et à négocier de bonne foi, afin de convenir à un nouvel accord.

En tout état de cause, chacune des Parties pourra résilier la convention par LR / AR en cas de non-respect par l'autre partie de l'une au moins des obligations mises à sa charge par les présentes, et après mise en demeure par LR/AR restée infructueuse pendant un délai d'un mois, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait du manquement susvisé.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE- COMPÉTENCE TERRITORIALE

Le présent accord est régi par le droit français. Toute contestation portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent accord sera, à défaut de solution amiable, soumise aux Tribunaux de Paris.

Est annexée la grille tarifaire d'abonnement à EDUC'ARTE qui fait partie intégrante des présentes.

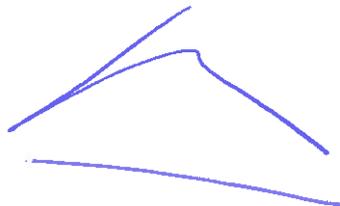
Fait en deux exemplaires,

A Paris, Le 17/06/2018.

**AEFE
Christophe BOUCHARD
Directeur,**



**ARTE France Développement
Marie-Laure LESAGE
Directrice générale,**



Annexe
Grille tarifaire d'abonnement à Educ'ARTE pour
les établissements d'enseignement français à l'étranger et les
établissements labellisés *LabelFrancEducation*

Nombre d'élèves par établissement	Tarif préférentiel HT Abonnement / an*	Tarif préférentiel TTC** Abonnement / an
<99 élèves	450 €	540 €
De 100 à 299 élèves	720 €	864 €
De 300 à 599 élèves	1080 €	1296 €
De 600 à 899 élèves	1620 €	1944 €
>900 élèves	1800 €	2160 €

* *Tarifs dégressifs en fonction de la durée d'engagement (1, 2 ou 3 ans) ainsi que du volume d'établissements concernés (possibilité d'abonner tous les établissements d'une zone de mutualisation géographique).*

** *Si votre établissement se situe dans un pays assujéti à la TVA.*

Forfaits « tout inclus » comprenant :

- L'accès illimité au service de vidéos à tous les enseignants et élèves de l'établissement.
- Les vidéos sont disponibles, en streaming et en téléchargement, dans leur intégralité et par le biais d'extraits, pour des accès :
 - à domicile,
 - en classe et au CDI
 - 5 projections publiques autorisées par an dans l'enceinte de l'établissement (par exemple, à l'occasion de portes ouvertes) ;
- Frais techniques de mise en place (quand cela est possible, développement du connecteur d'authentification depuis votre ENT ou d'autres outils numériques – Esidoc, Pronote, Moodle, etc - maintenance du site, frais d'exploitation) ;
- La formation et l'accompagnement des usagers pendant toute la durée de l'abonnement (formations en ligne, accès aux tutoriels vidéo et modes d'emploi, support technique aux utilisateurs) ;
- L'aide à la médiation pendant toute la durée de l'abonnement (mise à disposition de documentation d'accompagnement, informations régulières sur le service).

Contact Educ'ARTE
educarte@artefrance.fr – 00 33 7 87 94 42 23 / 00 33 1 55 00 72 53